

Paris, le 19 mai 2021

Madame, Monsieur,

Vous détenez en portefeuille des parts du Fonds Commun de Placement « **AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 10-15 UCITS ETF** » – (FR0010754143) (le « **Fonds** »), et nous vous en remercions.

Afin de tenir compte de l'évolution de la demande de ses clients, Amundi Asset Management a décidé de modifier la méthode de gestion du Fonds à compter du 24 juin 2021. A partir de cette date le Fonds sera géré selon la méthode de réplification physique, qui consiste à investir dans les titres financiers entrant dans la composition de l'indice de référence, alors que jusqu'à cette date, le Fonds est géré selon la méthode de réplification synthétique.

Ce changement ne modifie en rien l'objectif d'investissement, ni les frais du Fonds.

A cette occasion, le nom du Fonds sera également modifié et deviendra « **AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 10-15 UCITS ETF DR** ».

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces modifications dans la lettre ci-jointe dénommée « **Lettre d'information au porteur de parts du FCP AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 10-15 UCITS ETF** ».

Cette lettre détaille l'ensemble des informations requises par la réglementation et vous permet de prendre connaissance des impacts éventuels de cette opération sur votre investissement. Nous vous invitons donc à la lire avec attention.

Votre conseiller reste bien entendu à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations respectueuses.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Fannie WURTZ

Directeur - Amundi ETF, Indiciel et Smart Beta

Lettre d'Information au porteur de parts du FCP
« AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 10-15 UCITS ETF »

Paris, le 19 mai 2021

OBJET : Mutation du fonds commun de placement AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 10-15 UCITS ETF

Madame, Monsieur,

Vous détenez des parts du FCP « **AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 10-15 UCITS ETF** » – (FR0010754143) (le « **Fonds** »), et nous vous remercions de votre confiance.

1. Description des modifications sur votre Fonds

Votre société de gestion, Amundi Asset Management, a décidé de procéder à plusieurs modifications sur votre fonds AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 10-15 UCITS ETF:

- évolution de la stratégie d'investissement et en particulier de la méthode de réplication du Fonds ;
- changement de dénomination ;
- modification, pour les intervenants du marché primaire, des commissions de souscriptions et de rachats acquises au Fonds ;
- modification des conditions de souscription et de rachat des parts du Fonds sur le marché primaire.

Ces modifications entreront en vigueur le 24 juin 2021. Conformément à la réglementation en vigueur, seule la modification de la stratégie d'investissement a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers le 12 mai 2021, les autres modifications n'étant pas soumises à agrément.

Dans le cas où ces modifications ne vous conviendraient pas, vous avez la possibilité de procéder au rachat de vos parts avant le 24 juin 2021 sans aucune commission prélevée par la Société de Gestion. En effet, les achats et ventes sur le marché secondaire ne font l'objet d'aucune commission de souscription ou de rachat. Toutefois le placement d'un ordre en bourse est générateur de coûts prélevés par votre intermédiaire et sur lesquels la Société de Gestion n'a aucune influence.

2. Incidences des modifications sur votre Fonds

Les principales évolutions de votre placement sont décrites ci-dessous ainsi que dans l'annexe.

| | |
|---|-----|
| Modification du profil rendement / risque : | Non |
| Augmentation du profil rendement / risque : | Non |
| Augmentation des frais | Non |

Evolution de la stratégie d'investissement :

La société de gestion a décidé de modifier la stratégie d'investissement et en particulier la méthode de réplification du Fonds.

La méthode de gestion « passive » retenue à partir du 24 juin 2021 est la méthode de la « réplification physique » (appelée également réplification directe) qui consiste à ce que le portefeuille du Fonds soit investi dans les titres financiers entrant dans la composition de l'indice de référence FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 10-15Y dans des proportions extrêmement proches de celles de l'Indice.

Pour rappel, la stratégie d'investissement « passive » en vigueur jusqu'au 23 juin 2021 (inclus) consiste à obtenir la performance de l'indice de référence FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 10-15Y via une méthode de réplification « synthétique » (appelée également réplification indirecte) consistant en l'achat d'un panier de titres obligataires et d'un contrat d'échange à terme sur indices, négocié de gré à gré, transformant l'exposition aux titres de ce même panier en une exposition à l'Indice FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 10-15Y.

Toutefois, l'objectif de gestion du Fonds demeure inchangé. Pour rappel, l'objectif du Fonds est de répliquer le plus fidèlement possible la performance de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 10-15Y (« l'Indice ») quelle que soit son évolution, positive ou négative.

Changement de nom :

L'évolution de la stratégie d'investissement s'accompagne de la modification du nom du Fonds. A compter du 24 juin 2021, le Fonds est dénommé « AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 10-15 UCITS ETF DR ».

- Changement pour les intervenants du marché primaire des commissions de souscriptions et de rachats acquises au Fonds

Afin de faire supporter les coûts réels d'ajustement du portefeuille aux intervenants du marché primaire, il existera à compter du 24 juin 2021 des commissions de souscriptions et de rachats acquises au Fonds.

Seuls les teneurs de marché interviennent sur le marché primaire et sont donc soumis à cette modification.

Cette modification est sans incidence pour vous, porteur final, puisque vos parts du FCP sont traitées uniquement sur le marché secondaire

- Modification des conditions de souscription et de rachat des parts du Fonds sur le marché primaire

La modification de la stratégie d'investissement entraîne une adaptation de la section « Conditions de souscription et de rachat des parts du Fonds sur le marché primaire » du prospectus. A compter du 24 juin 2021, les ordres de souscription et de rachat sur le marché primaire, et donc pour les teneurs de marché uniquement, seront centralisés par le Dépositaire entre 9h00 et **15h30** (heures de Paris), chaque jour de bourse à Paris, en lieu et place de 9h00 et 16h30 (heures de Paris).

Cette modification est sans incidence pour vous, porteur final, puisque vos parts du FCP sont traitées uniquement sur le marché secondaire

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Fannie WURTZ

Directeur - Amundi ETF, Indiciel et Smart Beta

ANNEXE

Modifications du Fonds AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 10-15 UCITS ETF sur la base de la valeur liquidative établie le 24 juin 2021.

| | Avant le 24 juin 2021 | Après le 24 juin 2021 |
|---|--|---|
| Dénomination | AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 10-15 UCITS ETF | AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 10-15 UCITS ETF DR |
| Evolution de la stratégie d'investissement | <p>Réplication synthétique</p> <p>La stratégie d'investissement « passive » en vigueur jusqu'au 23 juin 2021 (inclus) consiste à obtenir la performance de l'indice de référence FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 10-15Y via une méthode de réplication « synthétique » (appelée également réplication indirecte) consistant en l'achat d'un panier de titres obligataires et d'un contrat d'échange à terme sur indices, négocié de gré à gré, transformant l'exposition aux titres de ce même panier en une exposition à l'Indice FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 10-15Y.</p> <p>Instruments Dérivés :recours à l'utilisation d'instruments financiers comme le Total Return Swap</p> | <p>Réplication physique</p> <p>La méthode de gestion « passive » retenue à partir du 24 juin 2021 est la méthode de la « réplication physique » (appelée également réplication directe) qui consiste à ce que le portefeuille du Fonds soit investi dans les titres financiers entrant dans la composition de l'indice de référence FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 10-15Y dans des proportions extrêmement proches de celles de l'Indice.</p> <p>Instruments Dérivés : plus de recours à l'utilisation d'instruments financiers comme le Total Return Swap</p> |
| Commissions de souscription/rachats de Changement pour les intervenants du marché primaire (non applicable aux investisseurs finaux) | <p>Commissions de souscription et de rachat non acquises au Fonds : 3% par demande de souscription ou de rachat</p> <p>Commissions de souscription et de rachat acquises au Fonds : néant</p> | <p>Commissions de souscription et de rachat non acquises au Fonds : 2% par demande de souscription ou de rachat</p> <p>Commissions de souscription et de rachat acquises au Fonds : 1% maximum</p> <p>La Société de Gestion met en œuvre une politique de commissions de souscription et de rachat acquises au Fonds afin de faire supporter les coûts réels d'ajustement du portefeuille aux intervenants du marché primaire notamment les coûts d'exécution ou encore les coûts liés à la fiscalité.</p> |
| Heure limite d'acceptation des ordres | 9h – 16h30 (heure de Paris) | 9h-15h30 (heure de Paris) |